

N° 25 - 77 - ELECTION des Délégués à la Caisse des Ecoles

LE CONSEIL MUNICIPAL

compte tenu de la gestion de la cantine scolaire (confiée à la Caisse des Ecoles) fixe le nombre de ses délégués auprès de la Caisse des Ecoles à quatre au lieu de deux comme précédemment.

- procède à l'élection.

Sont élus à l'unanimité :

- Mr NEIGE Gérard, Conseiller Municipal
- Mme KUBLER Marie Odile, Conseiller Municipal
- Mr GAILLOT Maurice, Conseiller Municipal
- Mr LEHMANN Jean-Marie, Conseiller Municipal

Monsieur CHONE Charles, Maire, est Président de droit.